

## VIII

### Le dix-neuvième siècle.

---

Naguère encore, on considérait, surtout en matière d'histoire locale, tout récit détaillé et toute étude critique épuisés avec la fin de l'ancien régime. L'examen de la période révolutionnaire était une audace. A partir de l'an VIII (1800), le mutisme était la règle. Cette conception de l'histoire contemporaine tend à disparaître. Dans le domaine des archives, peu à peu le principe a été admis qu'un demi-siècle suffit pour couvrir en quelque sorte la prescription; après cinquante ans, les documents peuvent être livrés à la publicité. D'ailleurs, presque officiellement, des encouragements ont été donnés à l'examen approfondi des faits relativement récents. Le temps semble venu de porter « l'attention sur l'époque contemporaine, de publier les documents locaux, sur l'histoire de la France au dix-neuvième siècle ». « L'histoire d'un passé récent, c'est pour

chaque génération un examen de conscience. Quel qu'en doive être le résultat, même au risque qu'il soit contraire à nos préférences personnelles, ayons le courage de l'entreprendre<sup>1</sup>. »

Il faut cependant reconnaître que, pour une petite localité, pour une commune rurale, un travail de ce genre aboutirait à un résultat presque confus et à une fastidieuse publication de pièces sans intérêt si l'on voulait tout dire, sans s'efforcer- d'établir un juste équilibre entre l'histoire d'un passé pour laquelle on a du faire une véritable chasse aux documents historiques et une période récente qui peut fournir des papiers en abondance. Une grande restriction s'impose.

En somme, dans le courant du dix-neuvième siècle, la vie municipale rendue uniforme s'est déroulée en général dans les petites communes sans éclat, mais sans heurt. On s'est surtout préoccupé : 1° des simples détails quotidiens de l'administration, sans importance historique, même au point de vue local ; 2° de la question des chemins vicinaux et ruraux après 1825 et 1836 ; 3° de l'instruction primaire, surtout après 1833. C'est sous ces trois rubriques que l'on peut grouper ce qui intéresse l'histoire de Castelnau dans les cent dernières années. Pour administrer la commune pendant cette

---

<sup>1</sup> Congrès des Sociétés savantes à Caen. Discours prononcé à la séance de clôture du Congrès, le samedi 22 avril 1911, par M. Camille Bloch. Paris, Imp. Nat., 1911, pp. 6-7.

période, dix-sept maires ont succédé aux trois premiers de la Révolution dont nous avons déjà parlé : Jean Cassaigne (1790-1791), Jacques Ségur (1792), et François Flurian (1794), ainsi qu'aux agents municipaux de la Constitution de l'an II : Jean Dalby (an IV), Jean Cassaigne (ans V-VII) et Pierre Lajous (ans VIII), et à leurs adjoints : Bertrand Griet (an IV) et Jean-Baptiste Babie. Ces maires et leurs adjoints figurent sur la liste suivante:

#### MAIRES

Ségur (Jacques), an VIII-1806.  
 Lasserre (Jean-Louis), 1807.  
 Cassaigne (Jean), 1808.  
 Flurian (Charles). 1809.  
 Siregand d'Erce (Jean-François-Jule) 1813.  
 Flurian (Charles), 9 mai 1815.  
 Siregand d'Erce, 1815-1830.  
 Rupe (Bernard), 1830-1837.  
 Dangla, 1838-1842  
 Carsalade (Jean). 1842-1846  
 Babie (Bertrand), 1847-1849.  
 Siregand d'Erce, 1849-1852.  
 Babie (Bertrand), 1852-1859 (?).  
 Cazes (Jean-François), 1860-1870.  
 de Castillon (Hippolyte), 1870-1892.  
 Tachaires (Bernard), 1892-1907.  
 Carsalade (Charles), 1908.

## ADJOINTS

Babie (J.-B.), ans VIII-IX.  
 Cassaigne (Jean).  
 Flurian (Charles).  
 Laille (Joseph), 1809.  
 Flurian (Charles), 1813.  
 Cazes (Jean-Pierre), 1815.  
 Griet (Bertrand), 1816-1821.  
 Cassaigne (François), 1821-1830.  
 Babie (Bertrand), 1830.  
 Montoriol (Bertrand), 1833-1849.  
 Babie (Bertrand), 1849-1852.  
 Cassaigne (Etienne), 1852-1855.  
 Rupé (Bernard), 1855-1859.  
 Cassaigne (Etienne), 1860-1870.  
 Babie, 1870.  
 Cazes, 187 -1881.  
 Tachaires (Bernard) 1881-1892.  
 Rey (Damien), 1892-1899.  
 Lahille (Simon) 1899-1908.  
 Carsalade (François), 1908.

\*

\* \*

Il serait puéril de relever, pour enfler à plaisir une monographie, tous les détails d'ordre administratif, et ils pullulent. Nous nous bornons à consigner ceux qui se rattachent à des faits généraux, ou qui donnent une note essentiellement locale.

Après le Concordat, la question du culte se trouva placée au premier plan. Aux démarches faites en vue de faciliter l'installation d'un desservant, l'administration de l'Enregistrement répondit au Préfet, le 25 frimaire an XII, qu'elle ne voyait aucun motif s'opposant à ce qu'il mît « à la disposition du Conseil municipal la maison presbitérale et jardin pour le desservant de la succursale, à la charge néanmoins par le receveur de percevoir au profit de la nation les fermages qui ont couru jusqu'au 1<sup>er</sup> germinal an XI<sup>2</sup> ».

Les opérations cadastrales se déroulèrent dans la localité vers 1830. Six propriétaires seulement protestèrent contre les évaluations et demandèrent une contre-expertise à laquelle il fut procédé le lundi 11 octobre de cette année.

Les événements de 1830, pas plus d'ailleurs que les autres changements de régime, ne paraissent avoir eu de répercussion sensible à Castelnau. Le procès-verbal d'installation du sieur Rupé comme maire le 9 novembre 1830 ne dénote rien de particulier, à l'exception de la mention que le maire installé prêta le serment requis dans les termes consacrés récemment : « Je jure fidélité au roi des Français, etc. »

Le problème de la vente de terrains communaux

---

<sup>2</sup> La plupart des renseignements donnés dans ce chapitre, sauf les listes et les tableaux de statistique, ont été pris aux Archives départementales, dans le dossier de la commune, période postérieure à l'an VIII.

s'est plusieurs fois posé. Nous savons, par les déclarations du magistrat municipal de 1806, que la commune n'avait pas de revenus. Le 9 novembre 1845, pour la première fois, semble-t-il, le Conseil municipal songea à tirer parti des landes pour se procurer des ressources. Il décida d'affermir aux enchères, pour une période de 29 ans, le communal de 18 hectares dont il disposait. 18 lots d'un hectare, avec possibilité de cumul, furent établis. Le cahier des charges, en 18 articles, faisait une obligation aux preneurs de procéder au défrichement dans un délai de 4 ans. L'enquête administrative sur les avantages de cette opération fut faite le 14 décembre par les soins de M. Dangla, maire de Lussan, et la première adjudication eut lieu le 16 janvier 1848. D'autres, partielles ou totales, ont naturellement suivi, en 1852, 1877, 1882, etc., et tout récemment encore.

On songea aussi à vendre quelques parcelles de communaux pour se procurer des ressources en vue d'un but déterminé, soit pour donner, par la même occasion, satisfaction à des offres faites par des riverains ou voisins désireux de régler un point de droit et de transformer en propriété une possession ou une occupation de fait. En 1838, 1840, 1855, 1862, 1877-80, des questions de ce genre ont été posées ou solutionnées.

Les réparations à faire aux immeubles communaux ont fait maintes fois l'objet de discussions devant l'assemblée municipale. Toutes ne sont pas à signaler. Pour l'école, ce fut une œuvre

de création. Pour l'église, en 1830, une ordonnance du 14 juillet autorisa une imposition de 140 francs ; en 1867 et depuis, des crédits furent votés en vue de réparations. Mais il faut surtout noter la délibération de novembre 1849, décidant la construction « d'une voûte à la Philibert de l'Herme, à berceau, à 3 impériales divisées par 3 arceaux », pour une somme de 1528 fr.- 50, et, en 1862, la construction d'une sacristie.

L'agrandissement du cimetière préoccupa aussi le Conseil, de 1889 à 1891. Deux parcelles de terrain furent acquises dans ce but et un emprunt de 2.482 francs effectué à la Caisse des dépôts et consignations en vertu d'une délibération du 1<sup>er</sup> mars 1891.

On ne peut passer sous silence la construction, dans les dernières années, d'une maison d'école pour les filles, et, au moment même où allait être votée la loi de séparation d'un immeuble destiné dans la pensée des administrateurs de l'époque, à servir de presbytère en remplacement de l'ancien que l'on se proposait d'aliéner, ce qui a d'ailleurs été fait.

Depuis le Concordat et le début du dix-neuvième siècle, les desservants qui ont occupé la cure de Castelnau ont été les

Abbés :   Pàulus (vers 1806).  
          Blanc (vers 1810).  
          Lajous (vers 1821).  
          Lamouroux (1825).

Esterlé (1831-36).  
 Ferret (1836-38).  
 Dumas (1838-1891)

Vicaires : Verdier (1886-87).  
 Taurou (1887-88).  
 Descadeillas (1888-91).  
 Descadeillas (1891-94).  
 Clavel (1894-1903).  
 Talazac (1903-1908).  
 Galy (1908).

Le développement du réseau de nos routes et chemins de divers ordres est un des résultats les plus appréciables de la première moitié du dix-neuvième siècle. On sait quelle œuvre grande et utile a été accomplie par le législateur de 1836. Elle a fourni ici, comme partout ailleurs, des preuves tangibles que nous allons constater.

Cependant, dès les premières années du siècle, les pouvoirs locaux ne négligèrent pas l'entretien des voies de communication. Par délibération du 19 août 1810, le Conseil municipal, justement préoccupé des réparations à faire sur les chemins communaux et vicinaux. imposa un supplément de 160 journées à celles qui avaient été déjà consenties pour la main-d'œuvre, et de 60 journées de charroi à exécuter sur les deux principaux chemins de la localité : 1° le chemin de Labrande au Fousseret (la route actuelle) ; 2° celui de Fustignac au Fousseret.



Chacun d'eux avait, d'après la mesure couramment en usage à l'époque, une lieue environ.

Après 1836, et en vertu des nouvelles dispositions législatives, la voirie fut sensiblement améliorée. Mais, bien avant, sous la direction du pouvoir central et de l'administration départementale, une révision des voies vicinales avait été exécutée.

La reconnaissance et le classement des chemins vicinaux furent approuvés comme suit par délibération du 30 juin 1825. On ne mentionne aucun chemin de 3<sup>ème</sup> classe susceptible d'être rendu à l'agriculture, et on porta dans les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classes les voies suivantes :

*1ère classe.*

Chemin de Sainte-Barce et Paulon (route actuelle);  
 Chemin de Guillemagne au Bourut par le village;  
 Chemin de Guillou, du Gelas à la côte de Parech ;  
 Chemin de Lartigue, de la limite de Casties à Sainte-Barce ;  
 Chemin du Pouy par le Mousiot, de la limite du Pouy à l'église de Castelnau ;  
 Chemin de traverse de l'Obit, de la Marnière au Maillou de Rogé ;  
 Chemin des Landes, de las Téchenères au village ;  
 Chemin de Bouillac, de las Parochios au Moulin ;

*2ème classe.*

Chemin de la côte de Hert, du Gelas à la côte du Paréch;  
 Chemin de Bidaou à Mont, du ruisseau du Bigot à

l'ancienne chapelle;  
 Chemin de la Rochelle, du ruisseau du Hounaou ou  
 Gensanne au Ticoulet ;  
 Chemin du Bourdon et Larregas, du Bourdon à  
 Guiraud Segu ;  
 Chemin de Maillelaouan, du Mousiot au Bourut en  
 suivant la hauteur ;  
 Chemin de Laligné et Las Peyres, du chemin de  
 Larregas à las Peyres ;  
 Chemin de Bordeneuve, de chez Cazes à Traouquet ;  
 Chemin de Peyrouteou, de Peyrouteou chez Cazac ;  
 Chemin de Brassac, de près du Gelas, sur la crête, à  
 l'ancienne chapelle;  
 Chemin du Vallon du Gélas, de Guillou à la métairie  
 de Mont;  
 Chemin de la Harrère, de la Harrère à Baratte ;  
 Chemin de la Coste, de la Coste à Bounicon ;  
 Chemin de Laounou, du chemin du Pouy, près  
 Coutillon, à la Garenne du Bourdon ;  
 Chemin de Loule, de Sainte-Barce au Gelas par le  
 Comté ;  
 Chemin de Lhospitaou, de ce lieu à Boulanger,  
 chemin du Pouy ;  
 Chemin du Parech au Gelas ;  
 Chemin de la Serre du Parech, des maisons de ce  
 lieu à la côte de Hert ;  
 Chemin de Loulé 2°, de Ioulé au Salaré par la  
 Coume ;  
 Chemin de la Claouatère, aboutissant au Salaré ;  
 Chemin des Carretous de Maillelaouan, des maisons

à la Coste où il se divise en deux branches, l'une allant au fond de la Coste, l'autre aux Baraillons ; Chemin de traverse de la Marnière, du haut de la carrière de Bidaou à la Marnière ou l'Obit.

Ce fut surtout le chemin vicinal ou de grande communication n° 10, de Sainte-Croix à Molas, classé depuis comme route départementale, qui fut l'objet d'études, de travaux de redressement et de mise en meilleur état après 1840. Un arrêté du 27 février de cette année approuva le tracé de ce chemin dans la commune. De 1842 à 1846, diverses délibérations et décisions intervinrent pour l'acquisition de terrain et la réfection de cette voie publique, dont les travaux furent exécutés sans retard.

\*

\* \*

Sur le terrain scolaire, les administrations qui se sont succédé à Castelnau depuis le milieu du dix-neuvième siècle ont toujours pensé à favoriser, dans la mesure des ressources locales l'instruction primaire. Déjà en 1831 un instituteur fut installé dans la commune. Après la loi Guizot qui dota, en 1833 le pays de sa première charte en matière d'éducation du peuple, il y eut ici des maîtres d'une façon à peu près ininterrompue, et si la liste n'en est pas longue, cela tient à ce que deux d'entre eux, à eux seuls, ont occupé le poste pendant plus de quarante ans, le premier de 1859 à 1873, le second

de 1877 à 1907.

Le problème fut, pendant longtemps, d'avoir un immeuble pouvant servir d'école. En 1845, par délibération du 11 mai, le Conseil municipal demanda l'autorisation d'acquérir de M. de Siregand d'Erce la maison dite du jardinier, située au centre du village, moyennant le pris de 1000 fr. ; cette maison confrontait à Bertrand Cassaigne, à Montespan et du midi à un communal. Après enquête faite par les soins de M. Itart, maire de Fustignac, l'autorisation sollicitée fut accordée le 5 décembre 1845 et l'acte passe le 31 mars 1846. Cette maison, destinée à servir d'école, fut par la suite (en 1853) revendue a Charles Dangla, charron .

Cependant, depuis l'année 1848, le projet d'avoir une maison appropriée vraiment a sa destination scolaire ne fut pas abandonné. L'affaire, en cours depuis cette date, aboutit à la mise en adjudication, le 4 mai 1856, des travaux pour « la maison commune et d'école ». En 1858, un crédit de 630 francs fut ouvert, sur les subventions accordées par l'administration préfectorale, « pour secours à la construction de cette maison d'école ». Les travaux se poursuivirent dans les années suivantes et, en 1865, un hangar ou préau fut adosse à l'immeuble.

Des travaux de restauration furent néanmoins reconnus nécessaires quelques années plus tard ; les plans et devis, approuvés par délibération du 28 juillet 1878, furent mis à exécution à la suite d'une

adjudication réalisée le 29 juin 1879. La reconstruction de la toiture et une nouvelle appropriation des locaux furent aussi exécutées en 1882, et l'on songea à ce moment (12 février) à remplacer le mobilier scolaire. La dépense, s'élevant à 600 francs, fut couverte par un crédit de 300 francs voté par le Conseil municipal et un d'égale somme alloué par l'Etat.

Depuis, des concessions de matériel (tableaux, cartes, etc.) et quelques subventions ont été accordées aux écoles et à la Caisse des écoles par l'Etat, le département et la commune. Une bibliothèque scolaire existe, et les cours d'adultes ont été établis.

Enfin, l'installation récente de l'école de filles dans un immeuble neuf a complété l'œuvre, poursuivie avec l'aide du pouvoir central, en faveur de l'instruction publique. Auparavant, cette école était installée, en location, dans une maison particulière. Nous donnons ci-dessous les noms des maîtres qui ont dirigé ou qui dirigent encore les écoles de Castelnau.

#### *Instituteurs*

Rupé (Alexandre), installé le 2 janvier 1831.

Lajous (Adrien), 1834.

Lamouroux (Jean-Louis-Auguste), 1843.

Richou, 1846.

Lamouroux (Jean-Louis-Auguste), 1851 à 1859.

Lupiac (Jean-Marie), 22 novembre 1859.

Lafont (Bernard), 23 avril 1873.  
Senarens (Auguste), 28 septembre 1877.  
Gayan, 10 octobre 1908.  
Bordes, 11 novembre 1908.  
Gros, juillet 1909.  
Darbas, août 1911.-

*Institutrice.*

Mlle Dinnat (Noële), septembre 1881.

Enfin Castelnau est le chef-lieu d'une perception dont le titulaire réside cependant au Fousseret et qui comprend aussi plusieurs autres communes du canton : Casties, Fustignac, Lussan, Montégut, Polastron, Pouy-de-Touges, Saint-Araille et Sénarens.

*Population d'après les tableaux de recensement*

1790 : 405 habitants.	1851 : 562 habitants.
1793 : 409 »	1856 : 568 »
An II (13 ventôse) : 391 h.	1861 : 537 »
1808 : 441 habitants.	1866 : 537 »
1810 : 433 »	1872 : 450 »
1811 : 441 »	1876 : 472 »
1812 : 452 »	1881 : 459 »
1813 : 453 »	1886 : 450 »
1814 : 457 »	1891 : 401 »
1825 : 484 »	1896 : 401 »
1831 : 519 »	1901 : 371 »
1836 : 535 »	1906 : 381 »
1841 : 507 »	1911 : 358 »
1846 : 571 »	

*Mouvement de la population d'après l'état civil, par  
périodes quinquennales correspondant aux  
dénombrements.*

PÉRIODES	NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÉS.
---	---	---	---
21 septembre 1802 au 31 décembre			
1807	87	12	38
1808 à 1810	51	10	29
1811 à 1814	52	13	37
1815 à 1824	124	30	101
1825 à 1830	90	21	54
1831 à 1835	87	27	57
1836 à 1840	75	15	72
1841 à 1845	92	29	33
1846 à 1850	77	19	77
1851 à 1855	66	26	49
1856 à 1860	61	12	75
1861 à 1865	44	23	58
1866 à 1870	47	22	29
1871 à 1875	50	31	49
1876 à 1880	57	18	40
1881 à 1885	27	17	45
1886 à 1890	22	10	47
1891 à 1895	26	19	38
1896 à 1900	26	14	40
1901 à 1905	32	14	29
1906 à 1910	27	17	32